

COMPTE RENDU
DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU

Mercredi 27 février 2013

Présents : 28

Mr AUGENDRE Jean Paul (Saint Antoine), **Mr BASTIDE Jacques** (Saint Laurent d'Arce), **Mr BIROLEAU Benjamin** (Saint André de Cubzac), **Mme BOURSEAU Christiane** (Virzac), **Mr BRUN Jean Paul** (Saint Antoine), **Mr CLAVEREAU Jean Pierre** (Cubzac Les Ponts), **M CRANBEDOU Dominique** (Saint Gervais), **Mr DUMAS Alain** (Saint Gervais), **Mr FAURE Jean Georges** (Salignac), **Mme GAUTHIER Françoise** (Saint Laurent d'Arce), **Mr GUILLAUD Florion** (Saint André de Cubzac), **Mr GUINAUDIE Sylvain** (Aubie Espessas), **Mr JEANNET Serge** (Gauriaguet), **Mr LAGABARRE José** (Peujard), **Mme LABATTUT Muriels** (suppléante de Mr MABILLE Christian) (Peujard), **Mme THIBAUT Agnès** (suppléante de Mr MANSUY Ludovic) (Saint André de Cubzac), **Mr MERCADIER Armand** (Salignac), **Mr MICHAUX Alain** (Saint André de Cubzac), **Mme MORAGUES Danièle** (Saint André de Cubzac), **Mr MORISSET Laurent** (Saint Gervais), **Mr PASTUREAU Alain** (Saint André de Cubzac), **Mme LUSSEAU Angélique** (suppléante de Mr PILARD Christophe) (Saint André de Cubzac), **Mr POULAIN Alex** (Aubie Espessas), **Mr POUX Vincent** (Saint André de Cubzac), **Mme PRUD'HOMME Florence** (Saint André de Cubzac), **Mr RAYNAL Vincent** (Cubzac Les Ponts), **Mme SAGASTI Sylvie** (Peujard), **Mr TABONE Alain** (Cubzac Les Ponts),

Absents : 4

Mr LAMEZAGUE Jean Guy (Virzac), **Mr MONTANGON Alain** (Gauriaguet), **Mr POIRIER Jean Paul** (Salignac), **Mr VIGNES Lionel** (Saint Laurent d'Arce)

Secrétaire de séance : **Monsieur GUINAUDIE Sylvain**

Il est procédé à l'appel à l'ouverture le conseil comporte 28 membres.

Alain PASTUREAU donne la parole à Monsieur le Maire d'Aubie et Espessas qui souhaite la bienvenue à l'assemblée au foyer des Albins qui sera refait prochainement et précise que dans quelques mois sera fêté les 200ans du rapprochement entre Aubie et Espessas puisque le 25/03/1813 Napoléon signait le décret. C'est donc une année chargée avec pleins de programmes et avec des activités nombreuses auxquelles il donnera une place large au territoire : pour la CDC pour le canton et même au-delà et on se rend compte que l'histoire de nos communes, collectivement n'ont pas beaucoup changé quand on parle d'accès sur

nos RD de l'hippodrome où a été construit le collège puisque ces sujets en 1813 étaient déjà d'actualité.

Il conclut en souhaitant une bonne réunion de travail à tous.

Le compte rendu du dernier conseil ne donne lieu à aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Sylvain GUINAUDIE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité

Avant de démarrer cet ordre du jour chargé le Président souhaite donner quelques propos liminaires. Notamment pour faire un compte rendu des bureaux qui se sont tenus entre temps.

4 bureaux ont été organisés depuis le début de l'année.

Ils ont permis d'évoquer notamment les questions suivantes...

La réforme territoriale en cours.

Il est remis la lettre pétition sur la refonte des cantons.

Des propositions seront faites prochainement en vue de certains regroupements. Nous pensons que ceux-ci peuvent préfigurer de futures intercommunalités.

C'est pour cela que les élus de la CCC ont souhaité prendre part à ce débat.

Une lettre signée par l'ensemble des maires, le CG et lui-même a été adressé au préfet et au président du CG 33.

Ces élus n'ignorent pas les enjeux politiques et notamment ils souhaitent comme Philippe Madrelle que les cantons ruraux ne soient pas minoritaires dans le nouvel équilibre, de manière à ce qu'ils puissent continuer à peser significativement sur les politiques départementales.

Ils pensent aussi que ces redécoupages doivent prendre en considération les bassins de vie, lieu où s'expriment l'intérêt commun de nos concitoyens, où peuvent être mises en œuvre les solidarités.

Ils souhaitent également qu'il soit tenu compte des volontés politiques exprimées par les élus de proximité que sont les élus municipaux.

Les pratiques de coopération, l'expérience du travail en commun traduisent ces volontés.

Une modification statutaire

Conformément aux lois du 16 décembre 2010 et du 31 décembre 2012, le dispositif de répartition des sièges au sein de la CDC doit être revu.

Le bureau a été saisi de cette question et je pense qu'il sera en mesure de faire des propositions en vue du prochain conseil qui sera appelé à se prononcer avant fin mars.

Deux solutions : soit application du dispositif de droit commun (proportionnelle à la plus forte moyenne)

Soit un accord est trouvé sur une répartition différente qui en tout état de cause, doit mieux prendre en compte la population des communes membres.

Les rythmes scolaires

C'est une question qui mobilise les élus communaux. Si les communes sont compétentes en matière d'écoles maternelles et élémentaires, la CDC accompagne cette réflexion.

En effet, les nouveaux rythmes auront une incidence sur le fonctionnement de nos structures, notamment l'ALSH.

La construction de l'ALSH d'Aubie qui va accroître nos capacités d'accueil, intervient au bon moment...

La CRCA

La CRCA procède à la vérification de nos comptes et de notre gestion, pour les années 2008 à 2012.

Conformément au code des juridictions financières (art 211-8), l'examen opéré par la chambre régionale des comptes « porte sur la régularité des actes de gestion, sur l'économie des moyens mis en œuvre et sur l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante... »

Un entretien a eu lieu avec un magistrat financier ce matin.

Le rapport d'observation qui résultera de ce contrôle sera communiqué au conseil communautaire.

Le développement économique

Nous allons délibérer lors de ce conseil en vue d'engager un recours conjoint en Conseil d'Etat.

La CC bénéficie désormais de l'accompagnement du cabinet « convergences » ;

Trois réunions du comité de suivi ont eu lieu depuis le début de l'année (le 10/01 et le 14/02 avec BOB et le 06/02 avec CFA)

Il est à noter une forte participation des membres du bureau auxquels les CR écrits de ces réunions sont transmis. Cette méthode permet d'assurer la transparence et de préserver une nécessaire discrétion.

De nombreux échanges téléphoniques, de courriers, des réunions intermédiaires ont également eu lieu...

La suite est conditionnée par la capacité de nos partenaires (CFA ; BOB ; pôle multimodal...) à porter les projets que nous leur avons confiés dans le cadre des PUV (capacités financières et savoir-faire).

Nos partenaires ont bien entendu nos exigences à cet égard.

Nous sommes mobilisés chaque jour sur ce dossier, essentiel pour notre territoire...

I. Rapport n°2013-01 / Délibération n°2013-01 Compte Administratif Communauté de Communes du Cubzaguais 2012 – Budget général

Monsieur Le Président expose

Après que Monsieur AUGENDRE Jean Paul ait été désigné Président de séance pour l'approbation du Compte Administratif,

Discussions :

Il est précisé qu'entre la transmission du dossier et aujourd'hui une modification de quelques euros a été faite.

Alex POULAIN demande si le projet d'achat d'un véhicule de liaison chaude a été abandonné. Armand MERCADIER explique qu'entre les normes contraignantes en terme sanitaire et le coût de revient il convient pour l'instant de rester sur la formule actuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2012 du budget général dont la présentation est jointe.

Monsieur le Président se retire pour le vote, la présidence est remise à Jean Paul AUGENDRE

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Mr PASTUREAU Alain, Président de la Communauté de Communes du Cubzaguais, s'est retiré et n'a pas pris part au vote.

II. Rapport n°2013-02 / Délibération n°2013-02 Compte de Gestion Communauté de Communes du Cubzaguais 2012 – Budget général

Monsieur Le Président expose,

Après que Monsieur CAPERA Jean Michel, Trésorier de la Communauté de Communes ait présenté les opérations comptables et budgétaires de l'exercice 2012, et ait constaté la correspondance avec la comptabilité de l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2012 de la Communauté de Communes, budget général.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 2 (Arnaud BOBET/Christophe PILARD)

III. Rapport n°2013-03 / Délibération n°2013-03 Affectation résultats 2012 – Budget général

18h56 Arrivée d'Alain TABONE

Monsieur Le Président expose,

Discussions :

Vincent POUX souhaite que soit communiqué le tableau des actifs de la CDC en termes d'immobilisation.

Monsieur le Percepteur indique que c'est possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de procéder à l'affectation du résultat 2012 comme suit :

- Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice	Excédent-----	883 348.38€
	Déficit*****	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (Ligne 002 du CA)	Excédent-----	4 112 768.17€
	Déficit*****	
Résultat de clôture à affecter (A1) (A2)	Excédent-----	4 996 116.55€
	Déficit*****	

- Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent*****	
	Déficit -----	620 079.65€
Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 001	Excédent-----	45 116.91€
	Déficit*****	
Résultat comptable cumulé	R001 Excédent*****	
	D001 Déficit-----	574 962.74€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	-----	1 839 448.12€
Recettes d'investissement restant à réaliser	-----	1 539 244.03€
Solde des restes à réaliser	-----	-300 204.09€
(B) Besoin (-) réel de financement	-----	875 166.83€
Excédent (+) réel de financement	*****	

**- Affectation du résultat de la section de fonctionnement
Résultat excédentaire A1**

En couverture du besoin réel de financement (B) de la section d'investissement
 (Recette budgétaire R1068) 875 166.83€
 En dotation complémentaire en réserve
 (Recette budgétaire au compte R1068) *****

SOUS TOTAL (R1068) 875 166.83€

En excédent reporté à la section de fonctionnement
 (Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget n+1):
 4 120 949.72€

TOTAL A1----- : 4 120 949.72€

Résultat déficitaire (A2) en report en compte débiteur
 (Recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement
 D002) :*****

- **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 :-----	R002 : 4 120 949.72€	D001 : 574 962.74	R001 : 0€ R1068 : 875 166.83€

Pour : 28
 Contre : 0
 Abstention : 0

IV. Rapport n°2013-04 / Délibération n°2013-04 Compte Administratif Communauté de Communes du Cubzaguais 2012 – Budget Annexe ZAC Parc d'Aquitaine

Monsieur Le Président expose,

Après que Monsieur AUGENDRE Jean Paul ait été désigné Président de séance pour l'approbation du Compte Administratif du budget annexe « ZAC Parc d'aquitaine »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2012 du budget annexe ZAC Parc d'aquitaine dont la présentation est jointe.

Mr PASTUREAU Alain, Président de la Communauté de Communes du Cubzaguais, s'est retiré et n'a pas pris part au vote.

Monsieur le Président se retire pour le vote, la présidence est remise à Jean Paul AUGENDRE

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 1 (Angélique LUSSEAU)

V. Rapport n°2013-05 / Délibération n°2013-05 Compte de Gestion Communauté de Communes du Cubzaguais 2012 – Budget Annexe

Monsieur Le Président expose,

Après que Monsieur CAPERA Jean Michel, Trésorier de la Communauté de Communes ait présenté les opérations comptables et budgétaires de l'exercice 2012, et ait constaté la correspondance avec la comptabilité de l'ordonnateur concernant le budget annexe ZAC Parc d'Aquitaine

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2012 de la Communauté de Communes, budget annexe.

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 1 (Angélique LUSSEAU)

VI. Rapport n°2013-06 / Délibération n°2013-06 Affectation du résultat 2012 – Budget Annexe

Monsieur Le Président expose,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de procéder à l'affectation du résultat 2012 du budget annexe comme suit :

- Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice	Excédent : ----- 319 402.61€
	Déficit *****
Résultat reporté de l'exercice antérieur (Ligne 002 du CA)	Excédent -----28 575.72€
	Déficit*****
Résultat de clôture à affecter (A1)	Excédent-----347 978.33€

(A2) Déficit*****

- **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent ----- Déficit-----567 603.08 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 001 *****	Excédent Déficit -----205 810.28€
Résultat comptable cumulé R001 D001	Excédent ***** Déficit -----773 413.36€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées Recettes d'investissement restant à réaliser €	***** ----- 700 000.00
Solde des restes à réaliser (B) Besoin (-) réel de financement Excédent (+) réel de financement	***** ----- - 73 413.36 € *****

- **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**
Résultat excédentaire A1

En couverture du besoin réel de financement (B) de la section d'investissement
(Recette budgétaire R1068) - 73 413.36 €
En dotation complémentaire en réserve
(Recette budgétaire au compte R1068)

SOUS TOTAL (R1068) 73 413.36 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement
(Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget n+1):
274 564.97€

TOTAL A1----- : 274 564.97 €

Résultat déficitaire (A2) en report en compte débiteur
(Recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement
D002) :*****

- **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de fonctionnement	Section d'investissement
---------------------------	--------------------------

Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 :-----	R002 : 274 564.97€	D001 : 773 413.36€	R001 : 0€ R1068 : 73 413.36€

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

VII. Rapport n°2013-07 / Délibération n°2013-07 Débat d'Orientations Budgétaires – Budget Général

Monsieur Le Président expose,

Conformément au code général des collectivités territoriales,

Considérant la réunion de Bureau, et la Commission Finances le 20 février 2013,

Où l'exposé de Monsieur Le Président de la Communauté de Communes du Cubzaguais,

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (budget général) 2013 sur la base du rapport joint en annexe.

Discussions :

Vincent POUX sur la question de la transformation des locaux « IDDAC » et des études à mener souhaite faire une intervention forte et donner l'alerte sur l'école de musique, dans un état de délabrement redoutable et de dangerosité et qu'il convient de faire quelque chose notamment une étude rapide car si un parent demande une intervention d'un CHCT (d'un contrôle sur la sécurité) nous serions tenu de fermer le château. Cela fait trois ans qu'il alerte la commune et en parle en commission, que certes il ne s'agit pas d'une ruine mais il est de notre responsabilité de faire quelque chose pour cette école de musique.

Benjamin BIROLEAU demande ce qu'il en est des sanitaires, portes de la SMC et des divers travaux qui devaient être entrepris.

Alain PASTUREAU explique de nous sommes une organisation qui grandit et la réflexion est menée actuellement pour mettre à terme quelqu'un spécifiquement sur le suivi des bâtiments puisque le patrimoine grandit et cela permettra de mieux suivre cela. Il faut donc nous donner les moyens humains avant tout.

Le directeur général des services indique qu'après plusieurs mois de négociation avec COFELY nous avons résolu le problème de l'Eau Chaude Sanitaire (ECS) et que les huisseries vont être réparées.

Alain MICHAUX souhaite exprimer son mécontentement vis à vis des incidences de la loi de finances rectificative. Il n'est pas d'accord les collectivités ne sont pas responsables de la dette puisque l'on vote les budgets en équilibre et que cette austérité ne résoudra pas la récession.

Vincent RAYNAL sur la cotisation au syndicat mixte page 55 rappelle que le Pays mettra un peu plus à contribution la communauté de communes membres donc il faut faire attention même si ce n'est pas un impact financier énorme.

Florion GUILLAUD sur la situation du Pays indique que, soit celui-ci licencierait une personne soit augmentait de 3 000/4 000€ les participations. Il pense que la CDC devrait s'occuper un peu plus du logement des jeunes car le laisser à l'initiative des gens qui louent des studios à prix d'or est néfaste et souhaite que l'on travaille avec la mission locale.

Benjamin BIROLEAU s'inquiète du poids financier de la ZAC et demande des précisions chiffrées eu égard du début de remboursement.

Alain PASTUREAU lui indique que cela représente 200 000€ au BP.

VIII. Rapport n°2013-08 / Délibération n°2013-08 Débat d'Orientations Budgétaires – Budget Annexe ZAC Parc d'Aquitaine

Monsieur Le Président expose,

Conformément au code général des collectivités territoriales,

Considérant la réunion de Bureau, et la Commission Finances le 20 février 2013,

Où l'exposé de Monsieur Le Président de la Communauté de Communes du Cubzaguais,

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (budget annexe ZAC parc d'Aquitaine) 2013 sur la base du rapport joint en annexe.

Discussions :

Danielle MORAGUES demande un effort sur la ZAC pour ne pas ressembler à une zone sinistrée qui forme pourtant l'entrée de ville.

Alain MICHAUX demande également le nettoyage des résidus.

IX. Rapport n°2013-09 / Délibération n°2013-09 Convention Passerelle pour les enfants en situation de pré-scolarisation

Monsieur Le Président expose,

Dans le cadre des actions menées par les structures d'accueil petite enfance de la CdC du Cubzaguais (multi accueil « Maison de la Petite Enfance » et micro crèche intercommunale de Peujard), il est proposé de mettre en place un partenariat école / structure petite enfance afin de faire découvrir l'école maternelle pour une meilleure insertion scolaire des tout-petits.

Des contacts ont été pris avec les Directeurs et Directrices des écoles maternelles d'Aubie et Espessas, Cubzac les Ponts, Saint Gervais, Salignac, et Peujard qui sont favorables à la mise en place de ce dispositif.

Les objectifs visés par cette action, sont :

- Etablir une relation partenariale entre deux structures accueillant des jeunes enfants.
- Pour les 2-3 ans : découvrir le milieu scolaire, ses rythmes, ses règles, son environnement
- Pour les 3-4 ans : découvrir et accueillir des plus petits, coopérer, partager, prendre des responsabilités, vivre ensemble

Les rencontres seront au nombre de trois (3), à partir des mois de mai / juin 2013 suivant un planning détaillé dans la convention. Un bilan sera effectué après chaque rencontre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les conventions « Passerelle » ci jointes,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ce dossier et notamment les dites conventions « Passerelle ».

Pour : 27

Contre : 1 (Sylvie SAGASTI)

Abstention : 0

X. Rapport n°2013-10 / Délibération n°2013-10 ALSH du Cubzaguais – Remboursement inscription

Monsieur Le Président expose,

Suite à l'inscription au Centre de Loisirs de St André et au règlement de la période 4 du 23 Janvier au 20 Février 2013 pour leurs enfants (Benjamin et Jérémie), Mr et Mme OPIC, ont déménagé de la commune de Virsac sur celle de St Mariens depuis le 17 janvier 2013.

Le chèque du règlement ayant été encaissé lors des inscriptions début décembre 2012, et suite à leur déménagement les parents ont inscrit leurs enfants sur les ALSH du canton de St Savin, ne fréquentant plus ainsi celui de St André de Cubzac.

Par courrier en date du 29 janvier 2013, la famille demande le remboursement de la somme encaissée (soit 36 Euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser de manière exceptionnelle le remboursement du montant encaissé de 36 €
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ce dossier

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

XI. Rapport n°2013-11 / Délibération n°2013-11 Convention Forum Job d'Été 2013

Monsieur Le Président expose,

Considérant les organisations du Forum Job d'Été en 2009 et 2010 à Bourg sur Gironde puis en 2011 à St Ciers sur Gironde et en 2012 à Peujard par les 5 Communautés de Communes du secteur de la Haute Gironde et la Mission Locale, et compte tenu du succès de la manifestation et de la demande des jeunes, il a été proposé de reconduire l'opération en 2013.

Ce Forum aura pour but de leur permettre d'accéder sur un même lieu à des offres d'emploi, à des rencontres avec des employeurs, à des informations sur les formations, sur le logement etc.

L'emploi des jeunes étant une préoccupation importante des partenaires du territoire, il a été proposé par la Mission Locale d'organiser cette manifestation avec les communautés de communes de la Haute Gironde.

La Mission Locale Haute Gironde propose que les Communautés de Communes de Blaye, de Bourg, du Cubzaguais, de l'Estuaire, de Saint Savin et la Commune de Saint Ciers sur Gironde participent au projet en co-organisant le Forum et en apportant un soutien financier.

Considérant que dans ce cadre, une convention annuelle doit être signée. Celle-ci définira le projet « Forum Job d'été et apprentissage 2013 ». La Communauté des Communes de Blaye sera organisatrice de l'édition 2013, qui se déroulera le Samedi 13 avril 2013 à la salle des fêtes de St Seurin de Cursac au terme de la dite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et toutes les pièces relatives et nécessaires à la mise en œuvre de cette opération et notamment la convention de partenariat,
- d'octroyer une subvention de 300 € au bénéfice de la Communauté des Communes de Blaye dans le cadre de ce partenariat,
- de dire que les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2013, chapitre 65 fonction 01.

Discussions :

Angélique LUSSEAU pose la question des transports et notamment via transgironde pour que les jeunes puissent utiliser leur carte pour se rendre à cet évènement assez loin du cubzaguais.

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

XII. Rapport n°2013-12 / Délibération n°2013-12 Plan de financement Plateaux Multisports

Monsieur Le Président expose,

Vu la délibération n°85-2009 du 23/11/2009 de la Communauté de Communes du Cubzaguais approuvant le SIAD

Vu la délibération n°86-2011 du 21/12/2011 de la Communauté de Communes du Cubzaguais approuvant l'avant projet définitif pour la construction de dix plateaux multisports, soit un équipement sportif sur chacune des communes du canton arrêté à la somme de 563 820,80 € HT

Vu la délibération n°87-2011 du 21/12/2011 de la Communauté de Communes du Cubzaguais approuvant le plan de financement prévisionnel initial

Considérant que la subvention attribuée par le Conseil Général de la Gironde est de 140 000 € au lieu de 240 000 € sollicités, la base de calcul ayant été modifiée,

Considérant qu'il est possible de représenter le dossier aux services de l'Etat dans le but d'obtenir une DETR

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Honoraires MO	22 891,12 €	Etat (DETR) 29,71% (35 plafonné à 500 000 €)	175 000,00 €
Etudes Techniques	2 240,00 €	Conseil Général Gironde (35% plafonné à 40 000 €) x 10 plateaux	140 000,00 €
Construction	563 820,80 €		
		Autofinancement 46,52%	273 951,92 €
Total HT	588 951,92 €		
TVA	115 434,58 €	Préfinancement TVA	115 434,58 €
TOTAL TTC	704 386,50 €	TOTAL TTC	704 386,50 €

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ce dossier, et notamment les demandes de subventions auprès des organismes sus mentionnés.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

XIII. Rapport n°2013-13 / Délibération n°2013-13 Adhésion à la Fédération Nationale des SCOT

Monsieur Le Président expose,

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCOT de juin 2010, la Fédération nationale des SCOT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences.

Elle tend :

- d'une part, à constituer un centre de ressource et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales...),
- d'autre part, à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCOT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective ainsi qu'une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement. Elle tend également à représenter un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs

associations, l'État et ses services, les autres associations d'élus et/ou de professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

La Fédération nationale des SCoT dispose notamment, depuis avril 2012, d'un directeur permanent au service de ses adhérents. Les statuts de la Fédération nationale des SCoT sont joints en annexe de la présente délibération.

Compte tenu de l'intérêt que peut trouver notre Communauté de Communes à rejoindre la Fédération nationale des SCoT pour bénéficier de ses services et participer aux activités mises en œuvre pour ses adhérents, notre établissement public pourrait désormais envisager d'adhérer à cette Fédération.

La cotisation pour l'année 2013 devrait s'élever, sous réserve de la décision définitive de l'Assemblée Générale de la Fédération, compte tenu de la population du périmètre de notre SCoT, à 500 €.

En cas d'adhésion, le Conseil Communautaire devra dès lors désigner un représentant au sein de l'assemblée générale de la Fédération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'adhérer à la Fédération nationale des SCoT à compter de l'année 2013 et d'acquitter la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale de la Fédération nationale des SCoT, et dont le montant s'élève, pour l'année 2013, à 500 € correspondant à la strate de population du périmètre du SCoT, conformément aux conditions d'adhésion précisés à l'article 5 des statuts,
- De désigner Monsieur Alain PASTUREAU en tant que titulaire et Monsieur Alain DUMAS en tant que suppléant chargés de représenter la Communauté de Communes au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCoT,
- D'autoriser, en cas d'empêchement des représentants de la CCC, le Président à désigner au cas par cas, un suppléant au sein du bureau pour participer à l'assemblée générale de la Fédération nationale des SCoT,
- De charger Monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

XIV. Rapport n°2013-14 / Délibération n°2013-14 Cession Foncière PIC LA GAROSSE – Lot détaché cadastré AL 465

Monsieur Le Président expose,

Par délibération n°32-2011 du 27 avril 2011, le Conseil Communautaire a décidé la cession, par anticipation, d'un lot détaché du Parc Industriel et Commercial de la Garosse. Ce lot, d'une superficie de 2 108 m², a depuis été cadastré section AL n°465.

La société qui devait faire l'acquisition de ce lot n'a pu obtenir le prêt nécessaire au financement de son projet.

Le service de France Domaine, sollicité par nos soins, a estimé la valeur de ce terrain à 50 € HT (estimation du 21/11/2012 jointe).

L'ensemble des lots voisins, inclus dans le Parc Industriel et Commercial, ont quant à eux été estimés à 55 € HT/m². Ces lots ont par conséquent été cédés au prix de 55 € HT.

Considérant que le lot détaché, actuellement vacant, est situé dans la même emprise physique et a bénéficié des mêmes travaux de viabilisation que les lots vendus à 55 €HT/m²,

Considérant l'offre d'acquisition de la société CASTERA CONSULTING, pour un montant de 55 €HT le m²,

Il est envisagé de céder ce lot à la société CASTERA CONSULTING au prix proposé de 55 €HT/m², soit un montant total de 115 940 € HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser la cession de la parcelle cadastrée AL n°465, d'une superficie de 2 108 m², à l'entreprise CASTERA CONSULTING, pour un montant de 55 € HT/m², soit 115 940€HT.
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette cession, et notamment la promesse de vente correspondante, et les actes authentiques notariés de transfert de propriété avec la société susmentionnée,
- De désigner la SCP Viossange/Latour comme notaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais pour cette opération.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

XV. Rapport n°2013-15 / Délibération n°2013-15 Acquisition Immobilière Immeuble 28 Rue Dantagnan à Saint André de Cubzac

Monsieur Le Président expose,

L'association d'aides à domicile du Cubzaguais, suite à la réalisation d'un audit, s'est engagée dans une réflexion permettant un rapprochement avec l'association homologue du canton de Saint Savin. Cette fusion est en passe d'aboutir. Elle permettrait une mutualisation financière propice au redressement et à la pérennisation des deux structures.

Dans le cadre de cette évolution, et afin que l'organisation Cubzaguaise soit équivalente à celle du canton de Saint Savin dont la CdC met à disposition les locaux, la Communauté de Communes du Cubzaguais souhaite faire l'acquisition du siège de l'association d'aides à domicile du Cubzaguais situé 28 rue Dantagnan à Saint André de Cubzac.

Vu l'avis du service des domaines de la Direction Régionale des Finances Publiques en date du 20 avril 2012 estimant la valeur vénale de l'immeuble situé 28, rue Dantagnan à Saint André de Cubzac cadastré AB 1536, à 222 000€ (Avis ci-joint).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'acquisition par la Communauté de Communes du Cubzaguais de l'immeuble susmentionné au prix de 222 000€.
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette acquisition, et notamment l'acte authentique notarié de transfert de propriété avec l'association d'aides à domicile du Cubzaguais,
- De désigner la SCP Viossange/Latour comme notaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais pour cette opération.
- D'arrêter le principe d'une mise à disposition de ce local à l'association d'aide à domicile du Cubzaguais, puis à l'association issue de la fusion avec celle de Saint Savin afin de pérenniser une antenne de ce service sur le territoire.

Discussions :

Vincent RAYNAL rappelle que d'autres propositions avaient émergées notamment pour un débat sur la reprise de la compétence par la CDC et qu'il lui avait été évoqué le coût de cette hypothèse et voit aujourd'hui 222 222€.

Armand MERCADIER souhaite préciser qu'il s'agit d'une acquisition patrimoniale et que ce n'est donc pas à perte d'autant plus que l'essentiel est préservé puisque le service est maintenu.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

XVI. Rapport n°2013-16 / Délibération n°2013-16 PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CUBZAGUAIS AUX ETATS GENERAUX DE L'EMPLOI

Monsieur Le Président expose,

Le territoire de la Haute Gironde doit faire face à une situation de l'emploi qui se dégrade.

En septembre 2012 on dénombrait 7 283 demandeurs d'emploi sur ce territoire, soit une augmentation de 11.9% par rapport à septembre 2011 (contre +8.5% en Gironde)
Les femmes représentent 57.4% des demandeurs d'emploi. Le chômage progresse fortement chez les jeunes (+17.2% en un an, contre 9% au niveau départemental).
La main d'œuvre locale reste faiblement qualifiée : près de 70% des demandeurs d'emploi ont un niveau de formation inférieur ou égal au CAP et BEP, contre 52.9% en Gironde.

Parallèlement, des entreprises du territoire ont des projets de développement, mais ne trouvent pas localement la main d'œuvre correspondant à leurs besoins. De ce fait, elles reportent leurs recrutements ou font appel à une main d'œuvre extérieure au territoire.

Le Service Public de l'Emploi Local (SPEL) de la Haute Gironde, animé par les services de l'Etat a proposé aux territoires de la Haute Gironde d'organiser, de manière collaborative, des Etats Généraux de l'Emploi en 2013.

Il s'agit d'engager le territoire dans un exercice de collaboration entre l'ensemble des partenaires visant à définir une stratégie, globale et coordonnée, en matière de soutien à l'emploi. Sera adossé à cette stratégie un plan pluriannuel d'actions, portées par différents maîtres d'ouvrage.

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- globaliser la réflexion et l'action en faveur de l'emploi dans toutes ses dimensions : adopter une stratégie et des actions communes ;
- trouver des solutions aux difficultés de recrutement et répondre aux besoins des entreprises implantées sur le territoire ;
- anticiper les mutations économiques afin de pérenniser les emplois et de faciliter la création d'activités et d'emplois nouveaux.

Phasage et décomposition du projet :

1. Fin 2012 - Information et préparation du projet avec l'ensemble des partenaires
2. Signature d'une charte d'engagement avec l'ensemble des partenaires
3. Réalisation / Actualisation d'un diagnostic de la situation de l'emploi en Haute Gironde
4. Juin 2013 : Restitution du diagnostic dans le cadre d'une conférence publique, avec intervenant extérieur (atouts et points d'efforts du territoire). Définition d'un plan d'actions partagé.
5. Deuxième semestre 2013: mise en œuvre des premières actions, avec l'organisation d'un temps fort public « Forum de l'emploi »
6. 2014: bilan d'étape, évaluation et poursuite des actions

Le coût du projet est estimé à 40 000 € TTC, pris en charge par le Pays dans le cadre de différents dispositifs de soutien.

Il a été estimé que le Pays de la Haute Gironde représentait, pour l'ensemble des partenaires, l'échelle de coordination pertinente pour ce projet.

Il a donc été demandé au Syndicat Mixte du Pays d'assurer le portage administratif et la gestion financière du projet, afin de :

- Coordonner le travail préparatoire et l'organisation du projet
- Lancer une consultation pour recruter un bureau d'études pour la réalisation du diagnostic actualisé, de la stratégie et du plan d'actions
- Demander les subventions auprès des partenaires

Monsieur le Sous-Préfet a sollicité l'ensemble des partenaires de cette action pour signer une charte collaborative pour l'emploi sur la Haute Gironde dans le cadre de ces Etats Généraux de l'Emploi 2013. Cette Charte, ci-joint annexée, prévoit notamment l'engagement des partenaires, à :

- désigner un référent technique qui participera à la production du travail dans le cadre du SPEL ;
- désigner un référent politique qui participera au Comité de Pilotage ;
- partager toute information utile sur la situation de l'emploi en Haute Gironde et collaborer au diagnostic ;
- contribuer à l'élaboration de la stratégie et à la mise en œuvre d'un programme concerté en matière d'emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la Charte collaborative pour l'emploi sur la Haute Gironde,
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette Charte,
- De désigner Monsieur Serge JEANNET comme élu référent des Etats Généraux de l'Emploi
- De rappeler que la Communauté de Communes du Cubzaguais est porteuse de projets de développement économique d'envergure susceptibles de générer des centaines d'emplois, répondant aux qualifications des citoyens du territoire. Il est nécessaire que ces projets soient défendus et facilités, car une des réponses aux difficultés actuelles reste avant tout la création d'activités génératrices d'emplois pour le territoire.

Discussions :

Florion GUILLAUD souhaite préciser que cela ne provoque aucun coût à la CDC et au pays puisqu'il y a remboursement.

Il est précisé que Relais sera également signataire de la convention.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

XVII. Rapport n°2013-17 / Délibération n°2013-17 Décision défavorable de la CNAC sur le projet de Village de Marques – Décision de procéder à une intervention volontaire au recours formé devant le Conseil d'Etat par Bergerac Outlets Bordeaux

Monsieur Le Président expose,

Vu les articles 2121-21, 5211-2 et 9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision n° 1499T/1518T/152T/1523T Saint-André-de-Cubzac du 3 octobre 2012 par laquelle la Commission Nationales d'Aménagement Commercial (CNAC), ayant admis les recours dont elle avait été saisie, a refusé le projet de la société Bergerac Outlets Bordeaux de Village de Marques,

Vu la requête sommaire déposée le 23/12/2012 auprès du Conseil d'Etat, par la société Bergerac Outlets Bordeaux, aux fins d'annulation de cette décision de CNAC ; cette requête sommaire étant destinée à être étayée par la suite.

Il existe une possibilité pour la Communauté de Communes du Cubzaguais (CCC) de s'associer à ce recours par l'intermédiaire d'une requête en intervention volontaire. Il est précisé que le recours déposé par Bergerac Outlets Bordeaux est un recours classique en annulation contre une décision administrative, il n'est donc pas nécessaire pour la CCC de recourir à un avocat spécialisé au Conseil d'Etat.

Cette intervention volontaire, non régie par des délais particuliers, permettrait à la CCC de s'associer à la société Bergerac Outlets Bordeaux pour la défense du dossier de Village des Marques.

La CCC est en effet en mesure d'apporter un argumentaire solide et complet qui répondrait, point par point, aux remarques formulées par la CNAC, ayant conduit à sa décision défavorable.

La société Bergerac Outlets Bordeaux est parfaitement d'accord pour travailler en collaboration avec la CCC dans le cadre de la défense du dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité:

- D'approuver la formation, par la Communauté de Communes du Cubzaguais, d'une action en défense dans le cadre d'une intervention volontaire auprès du Conseil d'Etat, contre la décision de la CNAC n° 1499T/1518T/152T/1523T Saint-André-de-Cubzac, du 3 octobre 2012,
- De charger Monsieur le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à la formation de ce recours en intervention volontaire, et de représenter la CCC dans le cadre de ce recours

Discussions :

Vincent POUX s'il adhère à l'idée sur la forme souhaite le respect de l'engagement pris avec le mode participatif.

Alain TABONE confirme que la commission fera état de ses travaux

Alain PASTUREAU rappelle que le travail est réalisé par des spécialistes et doit rester cohérent.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 1 (Angélique LUSSEAU)

**XVIII. Rapport n°2013-18 / Délibération n°2013-18 Plateaux Multisports du Cubzaguais
Règlement d'accès et de fonctionnement**

Monsieur Le Président expose,

La Communauté de Communes du Cubzaguais dans le cadre de sa politique a décidé la construction de plateaux multisports sur les communes de la Communauté de Communes du Cubzaguais.

Ces équipements sportifs de proximité doivent permettre de développer la pratique sportive de loisir en direction des habitants du territoire et plus particulièrement des enfants et des jeunes, que ce soit de manière libre ou encadrée (école, ALSH, associations, parents ...)

Afin de permettre une bonne utilisation de ces équipements sportifs de proximité, dans le respect des règles de sécurité, de courtoisie et de bonne entente, il a été décidé d'établir un « Règlement d'accès et d'utilisation des plateaux multisports » applicable à chacun des équipements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité:

- d'approuver le règlement d'accès et d'utilisation des plateaux multisports du Cubzaguais (joint en annexe),
- de dire que le règlement d'accès et d'utilisation des plateaux multisports du Cubzaguais sera applicable à compter de la réception de l'avis favorable d'ouverture délivré par l'organisme de contrôle désigné, et des opérations de réception de chaque équipement,
- de dire que le règlement d'accès et d'utilisation des plateaux multisports du Cubzaguais sera affiché sur chacun des équipements sportifs.

Pour : 28

Contre : 0
Abstention : 0

XIX. Rapport n°2013-19 / Délibération n°2013-19 Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au syndicat mixte Gironde Numérique

Monsieur Le Président expose,

Alain PASTUREAU est délégué titulaire et Gérard BAGNAUD est délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte Gironde Numérique.

Dans le cadre d'un travail partagé, suite à son élection en tant que Président Alain PASTUREAU souhaite que la CCC soit représentée par un autre élu au sein de cette instance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité:

- De désigner Monsieur Gérard BAGNAUD comme délégué titulaire et Monsieur Sylvain GUINAUDIE comme délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte Gironde Numérique.

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

XX. Rapport n°2013-20 / Délibération n°2013-20 Construction ALSH/Micro-crèche d'Aubie et Espessas Eclairage/Remboursement à la Commune d'Aubie et Espessas

Monsieur Le Président expose,

La construction de l'ALSH/Micro-crèche de Aubie et Espessas est en cours. La réalisation d'un parking sur l'emprise foncière de la Communauté de Communes vient de faire l'objet d'un appel d'offre en cours d'analyse.

Les études techniques et la réglementation en vigueur notamment en terme d'accessibilité impose l'éclairage de ce parking.

Dans le même temps, la commune a prévu la réfection de l'éclairage public sur une partie de la rue du Cros servant d'accès à l'équipement communautaire.

Afin de mutualiser les coûts, et du fait que la commune de Aubie et Espessas pouvait bénéficier d'aides financières, il a été convenu de prolonger le programme d'éclairage public jusqu'en bordure de l'ALSH, sous maîtrise d'ouvrage communal et sur son domaine public, et ainsi de procéder à l'éclairage du parking de la CDC par l'intermédiaire d'un dispositif technique adéquate.

La commune d'Aubie et Espessas fera l'avance financière des travaux nécessaires pour un montant de 19 748.43 € hors taxe tout frais compris.

Il est proposé que la Communauté de Communes reverse à la commune le montant des travaux correspondants aux besoins du programme de la communauté soit 8 252.91€ Hors taxe (déduction faite de la quote-part de la subvention du SDEEG).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité:

- D'approuver la réalisation de l'éclairage du parking de l'ALSH/Micro-crèche dans le cadre d'une extension du programme d'éclairage de la commune d'Aubie et Espessas.
- D'approuver le remboursement à la commune d'un montant de 8 252.91€
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

XXI. Rapport n°2013-21 / Délibération n°2013-21 Délégation de Service Public - Aire d'accueil des Gens du Voyage

Monsieur Le Président expose,

Vu les articles L1411-1 à L144-19 édictant notamment qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le principe de toute délégation,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 14 décembre 2004,

Vu la délibération n°76-2004 du 22 décembre 2004 approuvant le principe de la DSP en affermage pour l'AAGV,

Considérant que le renouvellement de la délégation arrivant à terme le 31 décembre 2013, ne modifie ni l'effectif ni le statut du personnel affecté au service délégué,

Considérant que le présent rapport a pour objet d'éclairer le Conseil Communautaire sur les modes de gestion envisageables et définir les caractéristiques de la DSP,

Si deux modes de gestion s'offre la CDC du Cubzaguais : la régie et la délégation de gestion, il apparait qu'à ce jour elle ne dispose pas des moyens et des compétences nécessaires à la gestion en régie.

Il est donc proposé de continuer à déléguer la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage à un prestataire.

Comme à l'heure actuelle cette délégation prendrait la forme de l'affermage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité:

- D'approuver le principe du renouvellement du recours à une Délégation de Service Public par voie d'affermage pour la gestion de l'AAGV,
- D'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation annexé,
- D'autoriser Monsieur le Président à conduire la procédure prévue en tant qu'autorité habilitée à signer la convention.

A l'issue de cette procédure de consultation et de négociation, le Conseil Communautaire sera appelé à se prononcer sur la proposition de contrat conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

XXII. Rapport n°2013-22 / Délibération n°2013-22 Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Monsieur Le Président expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1,

Considérant qu'il est fort probable que le vote du budget intervienne au cours du mois d'avril 2012,

Avant cette date, la Communauté de Communes du Cubzaguais doit engager de nouvelles dépenses d'investissement non engagées en 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité:

- D'autoriser Monsieur le Président à engager et mandater, par anticipation au vote du budget primitif des dépenses en investissement, dans les limites des montants suivants :

Chapitre	Imputation	Nature	Montant
20	205	Logiciel	1 700,00 €
Total			1 700,00 €

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

XXIII. Divers

Danièle MORAGUES prend la parole

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je vous ai remis le flyer femmes qui regroupe 11 manifestations prévues du 1^{er} au 9 mars 2013 sur St André de Cubzac, je remercie les services du PRIJ et de les ALSH pour leur participation active et vous invite à venir voir les expositions, « femmes regard sur jeunes », film entièrement financé par la ville de ST André. Un bémol toutefois qui me tient à cœur de vous faire connaître ce soir car il constitue un dysfonctionnement de la CDC. Ce projet n'a jamais été vu dans aucune commission puisque je n'ai pas été convoquée depuis plus d'un an et demi ni même eu la possibilité de présenter ce projet en bureau. Pas de subvention possible au motif que ce projet n'a qu'une portée communale me laisse rêveuse. Je tiens à vous éclairer sur le fait que 14 communes sont impliquées sur le 5 mars dont 7 de la CDC. Lorsque Pole emploi, MDSI, mission locale relais, employeurs de Haute Gironde et de la CUB s'implique auprès des femmes qui font des métiers d'hommes, le projet doit dépasser sans aucun doute le cadre de la commune. L'initiation rugby aux filles se passe le matin à Peujard et l'après-midi à St André. Jusqu'à présent les animations ciné se passent à St André car il n'y a pas d'autres possibilités et qu'ainsi les cubzaguais y ont accès. Que d'autres projets ont reçus des financements locaux mais qu'à ce moment-là on ne s'interrogeait pas sur la portée intercommunale.

Déçue, amer mais convaincue qu'il faut plus que jamais que les femmes persévèrent pour se faire entendre écouter et respecter. Ce projet n'a pas que le mérite d'exister mais aussi de faire parler des femmes du Cubzaguais.

Monsieur Le Président lève la séance à 20h30.